



Braine-le-Comte

ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 mars 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Olivier FIÉVEZ, Flavie PRÉVOST.

Objet n° 20 - Question orale de Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE relative au cimetière de Ronquières.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE relative au cimetière de Ronquières.

L'une des préoccupations des Ronquiérois captée lors de mes contacts avec les villageois est la difficulté d'obtenir ou de réserver un emplacement de sépulture au sein du cimetière de Ronquières.

De par cette situation, certaines personnes du village ont dû être inhumées à Braine-le-Comte ou Virginal.

Sachant qu'une concession est incessible et indivisible et que la durée initiale de celle-ci est fixée à 30 ans, j'ai plusieurs questions :

Un recensement des concessions existe-t-il ou est-ce quelque chose d'envisageable ?

L'acquisition d'un terrain proche du cimetière est-il toujours d'actualité ?

Peut-on attendre des solutions afin de rassurer les citoyens Ronquiérois ?

L'Echevine Ludivine Papeux répond à la question :

Les cimetières ne sont pas une matière facile à traiter. Celle-ci implique énormément d'intervenants différents. Il y a bien entendu les pouvoirs communaux et aussi la Région wallonne, ainsi que la population.

Notre entité compte six cimetières, situés à Braine-le-Comte, Hennuyères, Ronquières, Henripont, Steenkerque et Petit-Roeulx.

Cependant, la croissance de la population observée ces dernières années requiert une capacité d'accueil accrue, une exigence à laquelle nos cimetières ne répondent pas actuellement.

Concrètement, il reste en nombre de places au cimetière de Ronquières :

10 nouvelles concessions terre de 1 à 2 personnes dans la nouvelle partie et 13 dans l'ancienne partie. Nous avons encore 8 emplacements pour des terrains non concédés et 8 emplacements pour l'inhumation d'urnes en terre.

Concernant l'acquisition des terrains, un budget a été prévu en 2024. Puisque le terrain à droite a une forte différence de niveau, l'accès entre les deux terrains nécessiterait une grande rampe et donc un surcoût d'aménagement. Le terrain de droite et le terrain derrière le cimetière ne disposent pas d'accès possible sans déplacer des tombes. Le service Etudes a donc demandé l'estimation pour le terrain de gauche qui se trouve au même niveau et offre deux possibilités d'accès : soit via le parking devant le cimetière, soit en déplaçant le columbarium à l'intérieur de l'enceinte.

Le service Etudes a convié une représentante du SPW du service dédié aux Cimetières qui préconisait de d'abord faire le compte pour les fins de concessions et défauts d'entretien. Elle nous a dit qu'ils remettraient un avis négatif pour une extension du cimetière si ça n'était pas fait avant.

Le Comité d'acquisition nous est revenu avec une estimation pour l'ensemble du terrain de gauche. Une bonne partie de ce terrain est en terrain à bâtir. La partie agricole, qui pourrait nous intéresser, est assez loin et nécessiterait d'acheter une partie de la zone à bâtir pour réaliser une voie d'accès de l'ancien cimetière vers l'extension.

En résumé, actuellement, la question d'extension du cimetière est en stand-by. Sa pertinence dépend des exhumations qui sont possibles ou non dans la partie existante.

Nous avons acquis le programme CIVADIS, qui nous permet d'encoder les sépultures et de réaliser une cartographie détaillée des cimetières. Nous avons eu une article 60 qui avait fait l'encodage dans le programme CIVADIS. Toutefois, en raison d'un manque de temps et de personnel, ce système n'est pour l'instant que partiellement alimenté, et nous explorons actuellement diverses pistes pour l'optimiser. Ce programme devrait également nous permettre de recevoir des alertes concernant les fins de concessions et les défauts d'entretien.

Un recensement manuscrit de toutes les sépultures existe. Il y a aussi un plan qui a été fait et celui-ci est tenu à jour par le personnel du service Cimetières. Aussi, une étudiante a réalisé un excellent travail sur le sujet.

Par ailleurs, une réunion a déjà été organisée avec le service de l'État Civil afin de renforcer la collaboration entre les services concernés.

Nous avons demandé aux ouvriers du service de réaliser un relevé des emplacements dans chacun de nos cimetières, en prenant en compte chaque type d'inhumation.

Ce travail nous offrira une vision globale et précise, essentielle pour définir les marges et les orientations à adopter à l'avenir.

Nos services ont déjà effectué des reprises de terrains au cimetière de Ronquières, mais ces interventions semblent insuffisantes face à l'augmentation des demandes pour certains types d'inhumations, notamment pour les caveaux.

Le service Etudes et le brigadier des cimetières se sont rendus sur place en avril 2024, accompagnés d'une architecte paysagiste, pour le compte de la cellule de Gestion du Patrimoine Funéraire.

Une campagne de reprise de terrains a été menée au cimetière de Braine-le-Comte en 2020, portant sur quatre parcelles.

De manière similaire, au cimetière d'Hennuyères, les ouvriers ont repris en 2021 les sépultures concédées et non concédées en défaut d'entretien dans une partie de l'ancien cimetière du haut (section 1).

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la reprise de terrains en fin de concession ou en état d'abandon est soumise à un délai d'affichage d'une année, soit l'équivalent de deux Toussaint.

Par ailleurs, des recherches préalables par le service État Civil sont nécessaires pour identifier les ayants droit.

Nous sommes en train d'élaborer un cahier des charges pour l'acquisition et le placement de deux ossuaires communaux – l'un à Braine-le-Comte et l'autre à Hennuyères –, tandis que le cimetière de Ronquières est déjà pourvu d'un ossuaire.

Ces installations permettront, à terme, à la Ville d'effectuer des reprises de sépultures.

Nous avons également créé une nouvelle parcelle de dispersion au cimetière de Braine-le-Comte.

Par ailleurs, l'aménagement de deux autres parcelles pourrait être prévu cette année à Henripont et à Hennuyères.

Chaque année, la Ville investit dans l'acquisition de caveaux, de columbariums et de cavurnes. Nous sommes en recherche de solutions durables et efficaces pour les emplacements. Exemples : reprise de terrains en défaut d'entretien, fin de concessions, mise à la vente de caveaux assainis.

La Région wallonne a apporté plusieurs modifications au décret, ce qui oriente désormais les actions à entreprendre par les Villes et Communes.

Par exemple, le décret autorise l'inhumation des cendres d'un animal de compagnie, impose la mise à disposition d'un lieu neutre pour les cérémonies (obligation à partir de septembre 2025) et fixe une durée de 5 ans pour les cavurnes et columbariums non concédés.

Suite à ces changements, il nous est nécessaire de réadapter notre règlement communal, une révision qui pourra être effectuée dès réception des dernières modifications.

En conclusion, la Ville ne pouvant envisager l'agrandissement de ses cimetières sans l'accord préalable de la Région – qui exige, en effet, un réaménagement complet accompagné d'un plan – il devient indispensable de pouvoir reprendre les sépultures existantes, tout en rappelant que les familles ont la possibilité de renouveler les terrains concédés.

Monsieur le Conseiller Philippe LEQUEUE réplique.

Merci à l'Echevine pour ces informations précises et recherchées.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE